

Le mot du Président

pour diffusion

Secteur HBO seulement

12 janvier 2018



Suivez nous!

Le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire



Daniel Boisjoli
président

Qu'est-ce que le plan d'engagement?

- Nouveauté dans la LIP;
- Remplace le plan stratégique et la convention de partenariat de la Commission scolaire;
- Cerne les priorités de la Commission scolaire en vue d'améliorer la réussite.

Ce plan d'engagement comporte :

- * le contexte socio-économique dans lequel la Commission scolaire évolue pour l'évaluation des besoins dans ses écoles et ses centres;
- * les cibles visées;
- * une déclaration contenant les objectifs quant aux services offerts et à leur qualité.

Processus de consultation...

- Obligation de la Commission scolaire de consulter le personnel enseignant;
- Donner NOTRE avis à la Commission scolaire pour l'élaboration de ce plan;
- Entrée en vigueur du plan le **1^{er} juillet 2018**.

Quoi faire?

- Porter une attention particulière aux cibles visées, elles doivent être réalistes.
- Demander quelles mesures et moyens seront mis en place pour soutenir la réussite.
- S'assurer que le personnel enseignant travaille dans les meilleures conditions possibles.
- Demander d'augmenter les services professionnels et de soutien.
- Demander quelles seront les mesures de rétention et d'attraction du personnel enseignant.

Loi 105

Conclusion

La Loi prévoit que nous pouvons donner notre avis. Il importe donc de se faire entendre clairement lors de cette consultation. Sachant que ce plan d'engagement viendra grandement influencer les projets éducatifs il est important de s'impliquer

Pour consulter l'horaire des consultations dans votre milieu, vous pouvez vous référer au document ci-joint ou cliquer sur le lien suivant :

[Plan d'engagement](#)

Si vous souhaitez de plus amples détails, n'hésitez pas à questionner vos élus à ce sujet.

Syndicalement,

Daniel